

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
fixant les thèmes des formations en cours de carrière dans  
l'enseignement secondaire, au niveau communautaire,  
pour l'année scolaire 1994-1995.**

**A.Gt 13-04-1994 M.B. 18-05-1994**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 juillet 1993 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement secondaire, notamment son article 8;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 septembre 1993 portant exécution du décret du 16 juillet 1993 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ordinaire, notamment son article 3;

Vu la proposition commune des comités de concertation de l'enseignement non confessionnel et de l'enseignement confessionnel du 11 mars 1994,

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 13 avril 1994,

Arrête

**Article unique.** - Les formations en cours de carrière dans l'enseignement secondaire, organisées au niveau communautaire, pendant l'année scolaire 1994-1995 concerneront les thèmes suivants :

a) la formation à la mise en oeuvre d'apprentissages centrés sur les socles de compétence et la pratique de l'évaluation formative et de l'évaluation certificative au premier degré;

b) l'élaboration d'outils d'évaluation formative et d'évaluation certificative, à valeur indicative, et leur diffusion;

c) la formation à l'évaluation formative à tous les degrés et dans toutes les formes et types de l'enseignement secondaire;

d) la formation des enseignants chargés du cours d'éducation par la technologie, notamment dans sa contribution à l'acquisition de compétences transversales;

e) la formation à l'évaluation et la mise à jour des connaissances des professeurs chargés des cours techniques et des cours de pratique professionnelle;

f) la formation à la communication, à la prise en compte des différences, à la négociation et à la gestion des conflits;

g) la formation des chefs d'établissement à la gestion des ressources humaines;

h) la formation des éducateurs à la prise en charge de divers aspects de leur fonction.